



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

frais pharmaceutiques

Question écrite n° 57047

Texte de la question

Mme Christiane Taubira-Delannon appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur la question du remboursement des médicaments anti-paludiques. Chaque année se produisent 135 000 accidents de ski ; l'incidence du paludisme en Guyane est de 5 000 cas par an pour une population officielle de 157 000 personnes. Les suites des accidents de ski sont prises en charge par la sécurité sociale. Contrairement à ces inconvénients de loisir, le remboursement des médicaments anti-paludiques n'est toujours pas assuré, alors que le paludisme sévit en priorité dans des zones déshéritées, où l'accès aux soins est difficile et le coût d'un traitement hors milieu hospitalier s'élève à 200 francs. Les victimes sont généralement des personnes de milieux défavorisés. L'une des conséquences de cet état de fait est un comportement d'auto-médication ou de fraction des traitements par des malades par ailleurs exposés à des réseaux de vente clandestine de médicaments dont la durée de validité n'est pas vérifiée. Il s'ensuit l'intensification et l'accélération de la résistance aux traitements disponibles. Le Gouvernement a déjà montré son souci de justice en acceptant que ces médicaments soient déclassés de la catégorie médicaments de confort. Il semble qu'il appartienne dorénavant aux fabricants de procéder aux dernières formalités pour que ces médicaments soient inscrits au remboursement. Près de trois ans après l'adoption de la loi n° 98-145 du 6 mars 1998 portant habilitation du Gouvernement à prendre, par ordonnances, les mesures législatives nécessaires à l'actualisation et à l'adaptation du droit applicable outre-mer, qui contient un amendement de Mme Taubira-Delannon autorisant le remboursement des médicaments anti-paludiques, aucune mesure n'a été prise à ce jour. Elle lui demande ce que le Gouvernement envisage de faire pour mettre un terme à cette situation hautement pénalisante pour des personnes déjà fragilisées et pour endiguer ces pratiques, qui intensifient la résistance aux traitements et aggravent ce problème de santé publique.

Données clés

Auteur : [Mme Christiane Taubira](#)

Circonscription : Guyane (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57047

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : santé et handicapés

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 janvier 2001, page 545